

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN·AMRO Investment Solutions

ABN AMRO Euro Sustainable Money Market Action F : FR0013189305

Cette SICAV est gérée par ABN AMRO Investment Solutions, la société de gestion du Groupe ABN AMRO

Objectifs et Politique d'Investissement

OPCVM de classification « monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme ». Après prise en compte des frais de gestion, le Fonds a pour objectif de gestion d'obtenir la performance de l'EONIA capitalisé, en prenant en compte les critères ESG dans le processus de sélection des titres.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire voire de taux d'intérêt négatifs, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du Fonds pourra être inférieure à celle de l'EONIA capitalisé.

Ce Fonds est géré activement et est comparé à son indice de référence à des fins d'indicateur de performance et de niveau de risque.

Cependant, la référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La SICAV investit uniquement dans une ou plusieurs des catégories suivantes d'actifs financiers et seulement dans les conditions précisées dans le règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires.

Le portefeuille de la SICAV est composé d'instruments du marché monétaires et autres titres de créance à taux fixes, variables et révisables émis par les pays membres de l'OCDE, du secteur public et du secteur privé.

Tout en optimisant le couple rendement/risque, la gestion intègre des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise et de marché) en complément des critères financiers traditionnels (qui reposent sur une allocation taux et crédit) dans la sélection des actifs afin de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Les critères extra-financiers : le processus combine des exclusions sectorielles et une approche « Best in Class » qui permet d'attribuer une notation ESG aux émetteurs. Les filtres d'exclusion visent à exclure de l'univers d'investissement certaines activités controversées et les émetteurs qui ont violé les standards internationaux relatifs au respect des droits humains, du travail, à l'environnement et en matière de corruption (exclusions normatives).

Les activités exclues sont : l'armement, l'alcool, le charbon thermique, le tabac, les jeux de hasard, la pornographie, les OGM et les activités dans les régimes hautement oppressifs. Concernant les émissions étatiques et/ou supranationales, le filtre ESG est appliqué au niveau des Etats. Le filtre ESG appliqué est basé sur une approche dite « Best-in-Universe » développée par le gestionnaire financier par délégation.

Cette approche évalue la capacité des Etats à gérer de manière responsable et durable leur capital humain, social, environnemental et à assurer une croissance économique soutenable dans le temps.

L'évaluation donne lieu à une notation pour chacun des quatre piliers d'analyse.

Seuls les émetteurs affichant une note ESG supérieure à la moyenne et respectant les filtres d'exclusion peuvent être investis. La part des actifs « non notés ISR » du portefeuille doit rester inférieure à 10% de l'actif net.

Ainsi les décisions d'investissements reposent sur :

- Les anticipations d'évolution des taux du marché monétaire avec modulation de l'allocation taux fixe/taux variable.

- La sensibilité taux du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,25.

- La sélection des émetteurs en tenant compte de critères ESG (environnement, social et gouvernance) et de critères financiers tels que la notation financière, le secteur d'activité et la zone géographique.

La mise en oeuvre de la stratégie d'investissement est réalisée dans le respect des ratios de risques réglementaires spécifiques tels que la vie moyenne pondérée (au maximum de 120 jours) et la maturité moyenne pondérée (au maximum de 60 jours).

La Société de gestion de la SICAV, est responsable de la qualité du dispositif de méthodologie d'évaluation de crédit. Elle a choisi d'externaliser sa méthode via la délégation de gestion financière mise en place avec Candriam France et a validé en amont la procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit de Candriam et a mis en place des moyens de suivi et de contrôle de ladite procédure. Les notations retenues seront celles retenues par le délégataire, dans la procédure détaillée dans le prospectus.

La SICAV ne supporte aucun risque de change, car celui-ci est systématiquement couvert.

L'utilisation des produits dérivés fera partie intégrante de la stratégie d'investissement mais ne générera aucune surexposition.

Le Fonds capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée est de 8 jours.

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la valeur liquidative, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J.

Profil de Risque et de Rendement

A RISQUE PLUS FAIBLE

A RISQUE PLUS ELEVE

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [1] ?

L'exposition de la SICAV aux marchés monétaires explique le classement de la SICAV dans cette catégorie.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'exposition du Fonds à des contreparties financières lors de la conclusion de contrats financiers de gré à gré. Il correspond au risque de perte pour le Fonds lorsque la contrepartie à une opération fait défaut à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant 0,10% au delà de 15 millions d'euros (non acquis à la SICAV).
Frais de sortie	Néant 0,25% pour un ordre de rachat égal ou supérieur à 10% de l'actif net (acquis à la SICAV).
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,12%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

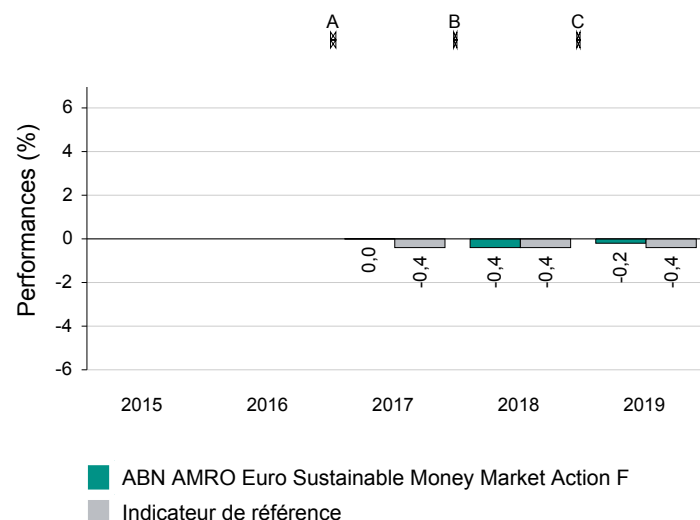
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 29 mars 2019. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de la SICAV : 16 mars 1995

Date de création de l'action : 4 janvier 2016

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Eonia Capitalisé.

A : Jusqu'au 2 janvier 2017, la SICAV se dénommait Neufilze Monétaire ISR.

B : Le 2 juillet 2018, les critères extra-financiers ont été modifiés.

C : A compter du 15 juillet 2019, le Fonds est conforme au Règlement européen (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017 relatif aux fonds monétaires.

Informations Pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : (Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Le Fonds propose d'autres actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.abnamroinvestmentsolutions.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'action de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPCVM (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).

Statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.